quences de ses actes, Ovaere manifesta de la crainte et on le vit trembler. Il était, comme on dit vulgairement, dans ses petits souliers, et ne ressemblait plus du tout au bandit téméraire qui, revolver au poing, faisait irruption dans le bureau de poste, terrorisant les demoiselles des P.T.T. par ses gestes et menaces de mort.

Son complice sera interrogé vendredi matin, à Loos

Sur commission rogatoire délivrée par M. Thibaut, M. Salles, commissaire aux délégations judiciaires à Lille, se rendra vendredi matin à la maison centrale de Loos afin de procéder à l'interrogatoire du du bandit Kistiaens qui, blessé, ne peut être amené à Lille.

Comme celui qu'Ovaere a subi hier, cet interrogatoire portera sur le fond de l'affaire. Il aura lieu en présence de Me Wibaux, défenseur de l'inculpé.

Pour la défense du textile

Paris, 19 janvier. — Une importante réunion de sénateurs et de députés a eu lieu ce matin, sous la présidence et sur l'initiative de M. Edmond Cavillon, sénateur de la Somme, président du groupe sénatorial de défense du textile en vue de rechercher les remèdes à apporter à la crise que subit actuellement l'industrie textile.

Plusieurs assistants ont fait observer, tout d'abord, que le plan d'outillage national n'avait rien prévu en faveur de cette industrie qui, cependant, est l'une des plus sérieusement atteintes.

En conséquence, la réunion a décidé de demander aux pouvoirs publics une série de mesures destinées à pallier à cette situation. Une Commission de vingt membres composée de représentants des régions intéressées a été chargée de transmettre les vœux adoptés à MM. Malvy, président de la Commission des Finances; Louis Rollin, ministre du Commerce; Piétri, ministre du Budget, et Pierre Laval, président du Conseil.

Ces vœux consistent dans:

1° Un abaissement de 2 à 1.10 % de la taxe sur le chiffre d'affaires en ce qui concerne le textile;

2° Une aide financière à cette industrie;

3° L'étude de possibilités d'extension de débouchés dans les colonies françaises et notamment en Afrique occidentale française.

Avant la séance de la Chambre

Les réunions de groupes politiques

Paris, 19 janvier. — En prévision du débat politique qui suivra la lecture de la déclaration ministérielle, plusieurs groupes se sont réunis, ce matin, à la Chambre.

Le parti radical décide de voter contre le Gouvernement !

La réunion la plus importante de la matinée a été celle du Groupe radical-socialiste qui a défini la position qu'il prendra à l'égard du ministère.

La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'élaboration de l'ordre du jour qui sera déposé par le groupe comme sanction du débat sur les interpellations. Ce texte, plusieurs fois remanié par les députés qui assistaient à la réunion, en nombre d'ailleurs assez restreint, et qui est susceptible encore de modifications, n'a pas été communiqué à la Presse.

On constate un hommage rendu à la politique de M. Aristide Briand. Il exprime le regret éprouvé par le groupe radical-socialiste de l'absence du ministre des Affaires étrangères.

Un échange de vues a eu lieu auquel ont pris part, notamment, MM. Herriot, Daladier, Daladier, Pierre Cot, Georges Bonnet, Léon Meyer. Au cours de cet échange de vues, plusieurs membres du groupe ont évoqué longuement la situation extérieure et des vœux ont été formulés sur l'intervention de M. Léon Meyer, notamment, subordonnant toute prolongation du moratoire Hoover à une entente avec les puissances créancières de la France pour l'annulation des dettes intergouvernementales.

Il n'est pas certain cependant que l'ordre du jour déposé par le groupe, fasse allusion à des directives de politique étrangère, l'accord n'ayant pu se réaliser à ce sujet.

Quant à la position que prendra le groupe dans le vote de confiance, elle a fait aussi l'objet d'un débat et, en dépit des efforts de certains membres du groupe qui souhaitaient l'abstention pour ne pas gêner l'action du gouvernement à la veille des conférences internationales de Lausanne et de Genève, la réunion a décidé de voter contre le Cabinet et d'appliquer la discipline du parti.

Il n'y a pas eu de communiqué publié à l'issue de la réunion.

La crise charbonnière

M. Hayes, se faisant l'interprète des parlementaires du Nord, vient d'adresser une lettre à M. Pierre Laval au sujet de la crise que traverse l'industrie charbonnière et de la situation pénible dans laquelle se trouvent les ouvriers mineurs.

Le distingué sénateur du Nord signale notamment qu'il y a dans le fonctionnement des licences des importations des abus qu'il serait temps d'arrêter.

Les Etats-Unis n'abandonneront pas l'étalon or

On mande de Wâshington à l'« Agence Reuter », qu'une haute personnalité bancaire a déclaré que les Etats-Unis n'abandonneraient pas l'étalon or. Cette personnalité a ajouté que les journaux européens avaient commis une grande erreur d'interprétation en ce qui concerne le problème américain visant une déflation générale des crédits. Le gouvernement des Etats-Unis se trouve dans une situation splendide, lui permettant de faire face à toutes les demandes de l'étranger.

Revue du marché de New-York

New-York, 19 janvier. — L'ouverture est lourde et les avis moins optimistes étant donné la modification enregistrée par la position technique. La baisse tenace du blé est cependant bien interprétée.

Le marché devient plus soutenu et quelques titres s'adjugent de modestes plus-values, mais les affaires sont très minces. Par la suite on note les bonnes dispositions des ferroviaires. Il en résulte une meilleure orientation du reste de la cote.

Toutefois des offres se font jour dans les dernières transactions et le clôture ne peut refléter qu'aux environs immédiats des cours d'hier.

La séance de la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Les applaudissements crépitent de la droite à l'extrême gauche quand il affirme que notre pays ne saurait rien abandonner de sa créance sans réduction équivalente de ses dettes. Cette manifestation est caractéristique; quelques minutes après, la Chambre applaudit la phrase relative au prestige de la S.D.N.

Quelques députés à gauche et à l'extrême gauche crient : « Vive Briand ! »

La Chambre souligne encore d'applaudissements frénétiques, la déclaration de M. Bouisson, selon laquelle les accords ne peuvent être dénoncés par la décision unilatérale d'une des parties. La péroraison est fort longuement applaudie.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le silence se rétablit tandis que M. Pierre Laval monte à la tribune, mais quelques députés d'extrême gauche crient: « Briand ! Briand ! »

Les députés de la majorité applaudissent quand M. Pierre Laval affirme que la France ne laissera pas prescrire les droits de sa créance des réparations. A plusieurs reprises, les mêmes mouvements de séance se reproduisent, des députés, à gauche lançant quelques mots de reproche à la majorité.

La Chambre écoute avec plus d'attention grave, la déclaration sur la Conférence des armements. Lorsque M. Laval cite le nom de M. Briand, toute la Chambre éclate en applaudissements.

Le Président du Conseil est vivement applaudi au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche, quand il regagne sa place.

LES INTERPELLATIONS

Le Président fait connaître les demandes d'interpellation qui lui sont parvenues.

M. Fernand Bouisson. — Quelle date propose le Gouvernement.

M. Pierre Laval. — Le Gouvernement accepte la discussion immédiate des interpellations sur la composition du Cabinet, la politique générale et la politique extérieure du Gouvernement et il demande le renvoi à la suite des autres interpellations.

M. SALENGRO DEMANDE LA DISCUSSION DE SON INTERPELLATION

M. Salengro (député-maire de Lille), demande que l'on discute le plus vite possible l'interpellation déposée par lui et ses amis sur l'aggravation de la crise économique. Il souhaite que l'on rende obligatoire l'institution des fonds de chômage.

M. Renaudel (député du Var), appuie la demande de M. Salengro.

La Chambre décide, à l'unanimité, de discuter les interpellations sur la politique extérieure et intérieure du Gouvernement.

M. LEDOUX

M. Ledoux (député radical-socialiste des Ardennes), premier interpellateur, monte à la tribune.

Il critique les actes de la majorité qui ne sont pas toujours en accord avec les idées qu'ils expriment. Il estime qu'après les incidents du Trocadéro, le chef du Gouvernement aurait dû condamner à la tribune de tels errements. (Applaudissements à gauche, bruits).

M. FROSSARD

M. Frossard (député socialiste de la Martinique), succède à la tribune à M. Ledoux. Il demande des explications au Président du Conseil sur la composition du Gouvernement et sa politique générale.

Rappelant les difficultés mondiales dominant l'heure présente, il s'étonne des bruits alarmistes, surtout des bruits de guerre qui commencent à courir, bruits dénués de tout fondement.

Il croit savoir que M. Pierre Laval aurait voulu se séparer de certains de ses collaborateurs, mais il eut pitié de ceux-ci devant des visages longs d'une aune, c'est du moins ce qu'a écrit M. Lautier. C'est le Gouvernement le plus à droite que nous ayons connu depuis cette législature. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Mais surtout M. Briand n'est plus au banc du Gouvernement. On a donné pour expliquer cette mise à la retraite des raisons de santé, mais sont-elles vraies?

Vous êtes aujourd'hui débarrassés de M. Briand, aujourd'hui vous vous libérez pour montrer votre vraie figure. On ne peut faire une politique de paix avec une majorité de réaction. (Applaudissem.).

LES CRITIQUES DE M. BLUM

M. Léon Blum (député socialiste de l'Aude) monte à la tribune. Il demande au Gouvernement de préciser sa politique à la veille des deux conférences qui vont s'ouvrir. Les paroles du chancelier Brüning sont connues. L'Allemagne ne pouvait pas et ne pourrait plus payer. Pour lui et pour l'Allemagne la question des réparations est réglée.

M. de Saint-Just. — Elle n'est pas réglée pour nous.

L'orateur socialiste évoque de nouveau la misère et le désespoir du peuple allemand. Ce peuple ne peut penser que sa situation puisse changer un jour se susceptibilité nationale. (Protestations à droite).

M. de Saint-Just. — On n'est pas au Reichstag ici!

M. Léon Blum. — Les gouvernements successifs de la France ont-ils fait tout ce qui pouvait dépendre d'eux... (Interruptions, protestations au centre et à droite) pour assurer, en Allemagne, la prépondérance des forces républicaines et démocratiques? (Applaudissements à l'extrême-gauche). Si la France s'enferme dans la rigueur de son droit, elle favorisera la propagande hitlérienne. (Protestations à droite).

M. Léon Blum plie ses papiers, descend de la tribune et regagne sa place, vivement applaudi à l'extrême-gauche.

M. Evrard. — Nous ne laisserons parler personne.

M. Fernand Bouisson réclame le silence.

Le Président. — M. Léon Blum, je vous prie de remonter à la tribune. Je ne tolérerai aucune interruption. (Applaudissem.)

M. Léon Blum consent à y remonter.

Le Président. — Si vous interrompez sans cesse, je suspendrai la séance.

M. Léon Blum poursuit son discours au point où il l'a laissé: Ou bien nous céderons à un esprit de solidarité et d'humanité. (Nouvelles protestations au centre et à droite). Dans ce cas nous risquons alors d'apporter à la politique hitlérienne le même appui. (Nouvelles protestations).

Le Président. — Vous n'avez qu'à ne pas rester si cela ne nous vous plaît pas.

M. Blum. — Nous semblons apporter un argument aux hitlériens qui prônent que pour obtenir ce qu'elle veut, l'Allemagne n'a qu'à parler, signifier clairement ce qu'elle veut. Voici l'alternative. Nous ne renonçons pas au principe des droits internationaux. Les réparations pour les destructions matérielles ont pour nous un caractère de droit naturel. Il ne s'agit pas d'obligations dues à la victoire, mais d'une obligation d'équité. Les versements allemands à la France n'ont pas couvert jusqu'à présent le montant des dévastatio matérielles. Cela, il faut l'établir avec évidence. L'Allemagne affirme le contraire. Le duel des communiqués officieux ne suffit pas. (Applaudissem. à l'extrême-gauche). Si l'Allemagne avait payé le montant des réparations, nous autres, socialistes, nous la considérerions comme quitte. Il faudrait recourir à une expertise internationale. (Protestations à droite).

La créance des réparation est à nos yeux, légitime, mais n'y a-t-il pas pour l'Allemagne, une incapacité momentanée de fait de payer, une incapacité momentanée que le gouvernement français lui-même a reconnu. Alles-vous recourir à la politique de contrainte, à la politique des gages?

Il ne faut pas que la question des réparations mal comprise devienne la cause de conflits. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Le député socialiste en arrive à la question des dettes.

L'Amérique nous a fixés sur ses intentions. Le Congrès s'est prononcé pour le maintien des dettes.

« Nous ne pouvons concevoir un système qui consisterait à payer aux Etats-Unis un seul centime en sus de ce que l'Allemagne nous aurait payé. (Applaudissement sur de nombreux bancs). Mais cette thèse française l'Amérique ne l'accepte pas.

« Il est trop facile de parler de chantage américain pour le désarmement. Mais nous passons pour regorger d'or. Si le gouvernement devait persévérer dans les thèses du memorandum ce ne serait même pas la peine d'aller à la Conférence du désarmement. Nous ne risquerions pas seulement un isolement politique, mais un isolement intellectuel. »

M. Léon Blum termine son discours en demandant au gouvernement des déclarations catégoriques. Il faut que le pays sache à quoi s'en tenir. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Blum descend de la tribune applaudi par ses amis.

M. Marin demande la parole pour un fait personnel.

M. Marin. — Tout à l'heure, quand j'ai dit: « Ce n'est pas un homme, c'est une politique qui disparaissait », je n'en ai pas fait gloire, ni au gouvernement, ni à sa majorité qui, pour les 29-30, a toujours soutenu M. Briand. Ce qui provoque l'effroi de MM. Frossard et Léon Blum, c'est que ce sont les événements qui amèneront la fin de cette politique. (Applaudissements à droite).

La séance est suspendue à 18 heures.

La séance est reprise à 18 h. 15. Après interventions de MM. Margaine et Cachin, le premier sur la crise agricole, et le second sur la crise ministérielle, le président du Conseil demande le renvoi de la discussion à jeudi, qui est ordonné.

La séance est levée à 19 h. 10. Prochaine séance, jeudi à 15 heures.

La démission des vice-présidents et des secrétaires élus jeudi

En fin de séance, le président a donné connaissance à la Chambre de la démission donnée par les quatre vice-présidents et les quatre secrétaires élus jeudi dernier, ainsi qu'il avait été convenu par les différents groupes.

LA SÉANCE DU SÉNAT

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La Haute-Assemblée écoute avec sympathie les paroles de son président qu'elle interrompt fréquemment par des applaudissements prolongés, surtout lorsqu'il parle de la situation extérieure, des sacrifices de la France et du respect des traités.

La conclusion de M. Albert Lebrun est particulièrement soulignée par l'approbation unanime du Sénat.

A son tour M. Léon Bérard, garde des Sceaux, donne lecture de la déclaration du Gouvernement.

Les déclarations relatives à la politique extérieure sont unanimement approuvées.

Le passage relatif au vote du budget est souligné à gauche par quelques mouvements divers.

L'éloge de M. Briand est particulièrement marqué, à gauche, par des applaudissements et quelques exclamations ironiques.

Enfin, la conclusion est longuement applaudie à droite et au centre, la gauche s'abstient.

M. Morand (Vendée) dépose un rapport fait au nom de la Commission de législation sur le projet de loi ayant pour objet le maintien provisoire dans les lieux occupés par eux des locataires commerçants menacés d'expulsion.

Sur la demande du rapporteur on décide de discuter ce projet à la prochaine séance.

Sur le rapport de M. Fernand Merlin le Sénat valide l'élection de M. Giordan, comme sénateur de la Corse.

La séance est levée à 16 h. 50. Séance après-demain jeudi à 15 h.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE LILLE

Audience du mardi 19 janvier 1932
Présidence de M. Pommeret

Contrebande. — Jules Maillard, 23 ans, chauffeur à Roubaix et Marcel Dhui, 24 ans, manœuvre, ont introduit quarante-quatre kilogrammes de tabac. Un mois et deux mois d'emprisonnement et une amende de 2.730 fr.

— Albert Deleuze, 22 ans, manœuvre à Roubaix, qui a introduit en France cinq kilos de tabac, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et une amende de 500 francs.

— Maurice Delevoye, 25 ans, aide maçon à Menin, n'est entendu condamner à dix jours d'emprisonnement et à une amende de 714 fr. 75 pour avoir introduit onze kilos de tabac.

— M. Guischer, inculpé du délit d'introduction en France de tabac étranger, a été acquitté après plaidoirie de Me Fourcat.

— **Utile opposition.** — Edouard Asser, 20 ans, voyageur de commerce à Roubaix, avait été condamné à six mois d'emprisonnement; il s'était fait remettre une somme de 1.000 fr. par le « Bien-Etre » après avoir usurpé l'identité d'un tiers. Sur opposition, le tribunal a maintenu la peine, mais a accordé à Asser le bénéfice du sursis.

Précocés chasseurs. — Gilbert Alavoine, 19 ans, rue Jules-Guesde, à Hem, et un jeune homme de 17 ans étaient poursuivis pour infraction à la loi sur la chasse : ils avaient tendu des pièges pour attraper des petits oiseaux. Cent francs d'amende avec le bénéfice du sursis après plaidoirie de Me Brocker.

Chauffeurs, n'encombrez pas les voies ! — Albert Beaumont, 34 ans, conducteur de taxi, à Tourcoing, avait encombré la voie du tramway, rue de Guisnes, à Tourcoing. Il a été condamné à 100 francs d'amende, à 72 francs de dommages-intérêts envers la Compagnie des tramways en compensation du préjudice matériel subi, et à une somme de 200 francs, en vue de l'affichage du jugement.

En famille. — Maurice Lerminez demeure à Lille, rue Gustave-Delory, avec sa sœur et son beau-frère, les époux Deville. Dans la soirée du 14 septembre, en rentrant, il demanda qu'il lui fût servi un repas; sa sœur refusa. C'est alors que Deville intervint; son attitude fut, paraît-il, menaçante et, lorsque, tira dans sa direction deux coups de revolver qui atteignirent la victime qui fut grièvement blessée.

A l'audience, Deville a obtenu une provision de 4.000 francs; quant à Lerminez, il a été condamné à deux années d'emprisonnement avec le bénéfice du sursis.

— **Un grave accident à Tourcoing.** — Une collision est survenue à Tourcoing, à l'angle de la rue de Roubaix et de la rue des Omnibus, entre l'automobile conduite par M. Joseph Decock, 34 ans, fondeur, rue de Roubaix, à Tourcoing et la motocyclette montée par M. Edouard Velghe 25 ans, surveillant, rue d'Ostende, à Tourcoing.

Tous deux comparaissaient hier sous l'inculpation du délit de blessures involontaires, car M. Velghe avait été blessé, ainsi que sa femme qui avait pris place sur le siège arrière de la motocyclette. Le délit est d'ailleurs amnistié et le tribunal ne devait statuer que sur les intérêts civils des parties. Il a ainsi réparti les responsabilités: un tiers à l'encontre de M. Decock, deux tiers à l'encontre de M. Velghe.

Mme Velghe a subi l'amputation de la jambe gauche, incapacité que le médecin expert a fixée à cinquante-cinq pour cent; en qualité d'ouvrière d'usine, elle gagne un salaire de 160 francs par semaine; le Tribunal lui a alloué trente mille francs de dommages-intérêts, en tenant compte bien entendu que M. Decock n'était responsable de la collision que dans la proportion d'un tiers. M. Velghe, également blessé, a obtenu à titre de dommages-intérêts 11.744 francs à titre de dommages-intérêts.

BOXE

Au Central Sporting-Club

Résultats: En 6 reprises de 2°: Marchini bat Mélchman aux points; Lotcop bat Bolgaire ainé aux points.

En 6 reprises, de 2°: Bruns bat Bris, abandon à la 5e reprise.

En 10 reprises de 2°: Jonneret bat Casinelli aux points; Sanchez bat Justice, k.o., à la 6e reprise; Chambourg bat Brochet aux points en 10 reprises de 3°; Morel bat Lutz, k.o., à la 6e reprise.

M. EUGÈNE LECOMTE de Croix

rescapé de la catastrophe de Saint-Just nous en fait le récit

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

C'est le déraillement du vagon où les deux Croisiens avaient pris place qui provoqua la catastrophe

Voici, selon M. Lecomte, comment s'est produit l'accident:

Nous avons déjà dit hier, que quatre voitures avaient surtout été endommagées et que, parmi ces voitures se trouvaient dans l'ordre deux vagons de 3me classe, puis un fourgon et ensuite une voiture mixte comportant une 1re classe et dans l'autre moitié une 2me classe.

C'est cette voiture, qui se trouvait non loin de la locomotive, qui protégea l'accident. M. Lecomte et sa femme y avaient pris place.

Ils étaient montés à Clermont et ils se trouvaient dans la 2me classe du vagon. Il n'y avait aucun autre voyageur dans la voiture.

Le voyage avait commencé normalement et l'on arrivait près de la gare de Saint-Just-en-Chaussée. Naturellement, en raison de la longueur du trajet à parcourir, M. et Mme Lecomte s'étaient mis à l'aise. A l'approche de la gare, le train avait ralenti. Soudain, alors que le convoi se trouvait à sept ou huit cents mètres de la gare, M. Lecomte perçut tout à coup des secousses anormales

— Que se passait-il? Les secousses s'amplifièrent et bientôt le vagon tangua de façon inquiétante. M. Lecomte ne fut pas long à comprendre que la voiture avait déraillé et qu'elle roulait sur le ballast! Pourtant le train continuait sa route et les secousses devenant de plus en plus fortes, il fut absolument impossible de se tenir debout.

Pendant trois cents mètres environ, le train continua sa marche et peut-être serait-il arrivé sans accroc à la gare s'il n'avait rencontré sur sa route une voie de bifurcation.

Peut-être s'étonnera-t-on que M. Lecomte, seul dans le vagon avec sa femme, et ayant en conscience du danger, n'ait pas tiré la sonnette d'alarme? Mais nous avons dit que par suite des tressautements imprimé au vagon, il était impossible de se tenir debout et les deux voyageurs devaient même se cramponner pour ne pas être jetés sur le plancher.

Un fracas épouvantable, des cris du sang...

Sautant comme un cabri à chaque traverse, le vagon arriva jusqu'à la bifurcation. Le début du convoi passa normalement, mais l'on comprend très bien que les roues de la voiture déraillée ne purent sauter les rails de la voie qui bifurquait vers une autre direction.

Et c'est là que l'accident se produisit, rapide, effroyable et tellement vite que ce n'est qu'à la réflexion que M. Lecomte peut le reconstituer.

Donc, le vagon dans lequel il se trouvait fut tout à coup arrêté net dans sa course cahotante. La locomotive, en avant, tirait, et l'effort entre le vagon calé contre les rails et la machine fut si dur qu'il se produisit une rupture d'attelage. Ce fut le deuxième vagon de 3e classe qui se détacha du reste du convoi.

Mais la tension avait été trop violente. Brusquement libéré, le vagon mixte sauta littéralement sur le vagon et le fourgon qui le précédaient et il les écrasa sous lui. Puis, perdant l'équilibre, il retomba sur le côté.

Or, à cet endroit précis se trouvait une cabine d'aiguillage. Le vagon tomba sur la légère construction, laquelle, bien entendu, fut réduite en miettes.

On devine le vacarme effroyable que dut faire ce vagon sautant sur un autre. Cela dura trente secondes peut-être. On entendit quelques cris, des râles, puis plus rien. Les infortunés voyageurs qui se trouvaient dans la voiture écrasée avaient cessé de vivre. C'est en effet dans ce vagon que l'on retira les cadavres.

La tête de train, elle, avait continué sa route. Elle ne s'arrêta que 80 mètres plus loin.

Dans l'obscurité, à la recherche d'une issue

Fort heureusement pour eux, M. et Mme Lecomte se trouvaient à l'arrière du vagon mixte. C'est l'avant, bien entendu, qui eut le plus à souffrir. De plus, quand il retomba sur la cabine d'aiguillage, il tomba sur le côté où se trouvait le couloir, ce qui amortit passablement le choc.

Il n'en est pas moins vrai que les deux Croisiens, projetés comme des fétus de paille un peu partout, se retrouvèrent à moitié assommés dans l'obscurité — il était 19 h. 10 — et au milieu des débris de toutes sortes.

Sitôt le calme rétabli, ils se tâtèrent.

Sauvés !

— Tu n'as rien? Non. Mme Lecomte ne se sentait aucun mal. Mais à peine s'était-elle relevée qu'elle sentit sur ses vêtements un liquide chaud. Leurs yeux s'étaient quelque peu habitués à l'obscurité et la voyageuse crut d'abord qu'elle était blessée au bras.

Son mari, arrachant un rideau du vagon, lui fit un rapide pansement puis, à tâtons ils entreprirent de quitter leur vagon.

Ce n'était pas chose facile. La voiture était complètement couchée et ils n'avaient pour en sortir que le couloir qui avait pris l'allure d'un tunnel. En rampant ils arrivèrent enfin à l'extrémité du vagon. Là ils étaient sauvés; ils n'avaient plus qu'à sauter dehors car toute cette partie de la voiture, avait été arrachée.

D'ailleurs des sauveteurs accouraient. On les aida. La gare n'était pas loin. M. Lecomte y conduisit sa femme qui reçut aussitôt les soins que nécessitait son état, et c'est là que l'on s'aperçut que Mme Lecomte n'était pas blessée au bras mais à la poitrine. Les vêtements déchirés, maculés de sang, elle se recouvrit d'une capote de soldat et conduite à Clermont où un deuxième docteur constata qu'elle portait au sein gauche une coupure profonde de trois centimètres. Une veine avait été coupée, de là l'abondante perte de sang.

Les responsabilités ?

M. Lecomte n'en sait pas plus. Revenu sur les lieux le lendemain, on lui dit qu'entre son vagon et la voiture écrasée, il devait y avoir un fourgon. De ce fourgon, il n'y avait plus de trace. Il avait disparu!

On lui rendit ses bagages quelque peu endommagés évidemment. Par contre on ne put retrouver son pardessus.

On ignore encore pourquoi le vagon mixte sauta de ses rails et c'est sur ce point probablement que les enquêteurs travailleront.

UNE DEMANDE D'INTERPELLATION

Paris, 19 janvier. — M. Désiré Ricatelle, député de l'Oise a prévenu M. Deligne, ministre des Travaux publics, qu'il lui poserait une question sur l'accident de chemin de fer de St-Just-en-Chaussée.

Aux Facultés catholiques de Lille

UNE CONFÉRENCE DE Mgr DUTOIT évêque d'Arras

sur le centenaire du procès de l'école libre et de la liberté de l'enseignement

Mardi soir, dans la salle des fêtes des Facultés catholiques, où se pressait un nombreux auditoire, Mgr Dutoit, évêque d'Arras, a traité du Centenaire du procès de l'Ecole libre et de la liberté de l'enseignement.

Autour de Son Em. le cardinal Liénart, qui présidait, et de Mgr Dutoit, avaient pris place sur l'estrade : NN. SS. Jansoone, évêque auxiliaire ; Descamps, vicaire général ; Lesne, recteur des Facultés catholiques ; Lotthé, secrétaire particulier de l'évêque de Lille, et de nombreux vicaires généraux des deux diocèses ; M. le chanoine Duthoit, supérieur du Grand Séminaire ; MM. Eug. Duthoit, président des Semaines sociales de France ; F. Descamps, président de la F..N.C. ; Guilbaud, conseiller général ; L. Watine, président de la Fédération du Nord des Familles nombreuses ; Thellier de Poncheville et de Montalembert, conseillers d'arrondissement, et une foule de personnalités.

Mgr Lesne, recteur des Facultés catholique, salua l'évêque d'Arras dont les Facultés catholiques de Lille gardent l'élan donné par lui à toute une génération d'étudiants.

Il salua également les Frères des Ecoles chrétiennes dont la robe est la « toge professorale des écoles primaires », emblème d'une portion de liberté qui a été perdue et qui doit être reconquise.

Ce fut ensuite à *Mgr Dutoit* d'exposer avec une grande clarté l'histoire d'un siècle, depuis le jour où Montalembert, Lacordaire et de Coux décidèrent, avec leur juvénille et magnifique ardeur, de revendiquer en champions le liberté de l'enseignement et ouvrirent leur école, à Paris, le 9 mai 1831.

Nous suivons ensuite les débats passionnés qui s'engagent depuis la fermeture de cette école au nom de la loi, les réponses fières et les répliques superbes de Montalembert, « maître d'école et pair de France », la dialectique savante d'un Lacordaire et, finalement, la condamnation par la Chambre des pairs.

Mais la cause cependant n'était pas loin d'être entendue, Montalembert s'acharne à remuer l'opinion et, par étapes, s'élaborera le statut de la liberté d'enseignement.

Dans une conclusion dont l'intérêt ne le cédait en rien à l'héroïque page d'histoire qu'ont écrite Montalembert et ses compagnons, page d'histoire qu'il avait évoquée pour l'auditoire, Mgr Dutoit en vint aux grandes leçons de l'heure présente, touchant à cette grave question de l'enseignement libre pour lequel les catholiques revendiquent plus de justice et élèvent contre les prétentions de l'Etat le droit des familles.

Mgr Lesne tira les conclusions de ce brillant exposé, en soulignant délicatement la présence dans l'assemblée d'un descendant de l'illustre champion catholique de 1831.

La séance fut levée après que Son Em. le cardinal Liénart eût accordé sa bénédiction à l'assistance.

UN GRAVE ACCIDENT aux mines de Lens-Meurchin à Wingles

DEUX OUVRIERS SONT ENSEVELIS SOUS UN ÉBOULEMENT ET TUÉS

Les ouvriers mineurs Casimir Crombecque, 35 ans, marié et père de trois enfants et son beau-frère Jean-Baptiste Sion, 46 ans, marié également et père de deux enfants, demeurant tous deux à Provin (Nord), rue Nationale, étaient occupés mardi matin, à 9 h. 30, dans le quartier Elisa, au fond de la fosse N° 3 des Mines de Lens-Meurchin, à Wingles, à l'étage 206.

Tout à coup, un formidable éboulement se produisit, ensevelissant Sion et Crombecque. Leurs camarades de travail se portèrent immédiatement à leur secours et ils vinrent à dégager presque aussitôt Crombecque, qui respirait encore. Malheureusement, il expira quelques instants plus tard.

Quant à Sion, il ne put être retiré que vers 17 heures.

MM. Martin, ingénieur principal et Gateau, ingénieur de la fosse, aussitôt prévenus de l'accident, descendirent sur les lieux pour diriger les travaux de secours et ouvrir une enquête.

Cherry Rocher
LIQUEUR DE CERISES

La protection du blé national

Quelques boulangers et minotiers ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Lille à des peines, d'ailleurs légères, pour avoir entreposé chez eux des farines de provenance étrangère dans une proportion supérieure à celle permise par les règlements:

M. Maurice Truffaut, 49 ans, minotier à Ascq, a été condamné à 50 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis; M. Albert Hollebecke, 31 ans, minotier à Baisieux et M. Paul Tintignies, 53 ans, ont été condamnés à 100 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis, M. Auguste Ponteville, 68 ans, boulanger à Baisieux et M. Camille Delnesse, 56 ans, boulanger à Cysoing, ont été condamnés à 50 fr. d'amende avec le bénéfice du sursis.

Accusé de détournement de fonds publics, René Larivière ancien vérificateur des contributions indirectes à Ronchin est condamné à quatre ans de prison et à 30.000 fr. d'amende par les Assises du Nord

Poursuivie pour recel, sa femme est acquittée

Vérificateur des Contributions indirectes à la recette de Ronchin depuis 1926, et chargé de la perception des redevances sur le chiffre d'affaires, René Larivière s'est rendu coupable de détournements importants au préjudice de l'Etat.

Ces détournements, qui se chiffrent à la somme de 265.490 francs, ont été découverts à la suite d'une vérification à laquelle a procédé M. l'inspecteur principal des Contributions indirectes, Lechartier.

Les procédés employés par Larivière pour masquer ses agissements étaient les suivants : ou bien il omettait de reporter sur le registre de l'année courante les noms de certains redevables des années précédentes et, par conséquent, les sommes que ceux-ci versaient, ou bien il omettait de délivrer des quittances et lorsque les contribuables en exigeaient une, il prenait soin de leur remettre une quittance extraite de son livret à souches qui portait de nom d'un redevable auquel aucune quittance n'était délivrée.

Par un truquage en règle de ses registres, il détournait de petites sommes qu'il n'inscrivait qu'une partie de ses recettes.

Il ne fit aucune difficulté pour reconnaître ses détournements et déclara avoir été amené à les commettre, d'abord pour combler une perte de 6.000 francs qu'il avait constatée dans sa caisse et ensuite pour parer au déficit d'un commerce de modes exploité par sa femme, à Lille, 23, rue des Tanneurs.

L'enquête a établi, en effet, que la majeure partie des sommes détournées a été consacrée à assurer l'exploitation de ce fonds de commerce. Il ne semble pas douteux que la femme Larivière n'a pu ignorer le déficit survenu dans l'exploitation de son commerce et l'accusation soutiendra qu'elle a profité des fonds détournés par son mari, se rendant coupable de recel qualifié.

Larivière et sa femme sont bien notés. Toutefois, Larivière était considéré par son Administration comme un fonctionnaire négligeant et peu travailleur.

La femme Larivière, qui est mère d'un enfant de deux ans, a été laissée jusqu'à la veille des débats en liberté provisoire.

A L'AUDIENCE

Larivière, dont l'attitude est empreinte de regrets, cherche à disculper sa femme et à effacer la mauvaise impression qui pèse sur lui à la suite de la lecture de l'acte d'accusation qui le déclare paresseux ; il proteste énergiquement :

— Mon directeur vous dira que je travaillais parfois quatorze heures par jour, M. le Président !

— On vous a reproché d'avoir un caractère volontaire, indépendant et d'aimer quelque peu la boisson ?

Larivière proteste de nouveau.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez trahi votre devoir professionnel et votre qualité de fonctionnaire vous vaut de comparaître devant la Cour d'assises. Comment en êtes-vous arrivé là ? Vous n'avez même pas l'excuse d'un manque d'éducation, puisque vous êtes de bonne famille et que vos parents vous ont fait donner une certaine instruction.

D'après Larivière, c'est à la suite d'un déficit constaté dans ses caisses, qu'il fut amené à opérer ses détournements.

Bientôt il achète une automobile, et, comme son métier lui laisse assez de liberté, a visité la clientèle de sa femme qui, entre temps, s'est établie modiste.

Larivière voit grand; il stocke pour 80.000 francs de marchandises qui, l'autre saison, perdent cinquante pour cent de leur valeur. Il essale de se renflouer mais n'y réussit pas et son budget devient de plus plus déficitaire. Larivière conclut en disant: « Je n'ai pu sauver ni mon honneur ni mon commerce ».

Le président interroge Mme Larivière.

Toute la question est de savoir si vous avez profité des détournements commis par votre mari; ou ne s'explique pas comment vous ayez pu vivre pendant deux ans avec un commerce déficitaire; vous deviez savoir d'où venait l'argent?

— Je ne m'en suis jamais rendu compte M. le Président! Je pensais que l'argent venait des appointements de mon mari. Je n'ai jamais eu d'argent moi-même!

LES TÉMOIGNAGES

MM. Lechartier, inspecteur principal des Contributions indirectes et Bavay, receveur à Lille, à l'exception des faits reprochés aux époux Larivière, n'ont pas de mauvais renseignements à donner sur eux. M. Lechartier reconnaît que Larivière travaillait beaucoup.

M. Bouillet, syndic à Lille, déclare qu'il s'est trouvé en présence d'une comptabilité informe qui ne lui a donné que des indications très incomplètes sur la marche du commerce de Mme Larivière.

LE RÉQUISITOIRE ET LES PLAIDOIRIES

M. Vermellen, avocat général, déclare que le crime de forfaiture reproché à Larivière mérite d'être châtié sévèrement en raison de sa gravité et de l'importance des fonds détournés au préjudice du Trésor public. En ce qui concerne Mme Larivière, l'avocat général se montre moins sévère, et demande une condamnation de principe, mitigée de la loi de sursis.

Me Balavoine, du barreau de Lille, défend les époux Larivière; il demande l'indulgence du jury en ce qui concerne le mari et l'acquittement de la dame Larivière contre laquelle aucune charge sérieuse n'a pu être relevée.

LE VERDICT

La déclaration du jury est négative en ce qui concerne la dame Larivière qui est immédiatement remise en liberté.

Larivière obtient les circonstances atténuantes:

La Cour le condamne à quatre ans d'emprisonnement et à 30.000 francs d'amende.

Dernière Heure

Le problème des dettes

UNE COMMUNICATION DES ÉTATS-UNIS A LA FRANCE

Londres, 19 janvier. — On mande de Washington à l'« Agence Reuter »: Les Etats-Unis ont informé la France par l'intermédiaire de M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, que l'Europe devait régler le problème de dettes sans l'intervention des Etats-Unis.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 19 janvier.

Importations, 13.669: américain, hausse, 12; brésilien, hausse, 13; égyptien, hausse, 5 à 10.

	New-York		Nouv. contr.		Nouv.-Orléans	
Terme	Préc.	Jour			Préc.	Jour
Disp.	6.85	6.80	—.—	—.—	6.68	6.64
Janv.	6.69	6.65	—.—	—.—	6.69	6.64
Fév.	6.71	6.67	—.